



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE
ALPES DAUPHINE**

Vu la convention constitutive du GHT Alpes Dauphiné du 17 juin 2016

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Collège médical du GHT Alpes Dauphiné du 5 mai 2017

Vu l'avis favorables des commissions médicales d'établissement

- du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble en date du 22 mai 2017
- du Centre Hospitalier de Voiron en date du 13 juin 2017
- du Centre Hospitalier de Rives en date du 13 juin 2017
- du Centre Hospitalier de Saint-Geoire en Valdaine en date du 21 juin 2017
- du Centre Hospitalier de Tullins en date du 29 juin 2017
- du Centre Hospitalier de Saint-Laurent-du-Pont en date du 23 juin 2017
- du Centre Hospitalier d'Uriage en date du 28 juin 2017
- du Centre Hospitalier de La Mure en date du 4 juin 2017

Vu l'avis défavorable de la commission médicale d'établissement du CHAI en date du 16 juin 2017.

Le Projet Médical Partagé ci-annexé constitue l'avenant numéro un à la convention constitutive du GHT Alpes Dauphiné.

A Grenoble, le 11 décembre 2017

Le CHU Grenoble Alpes

Le directeur général
Jacqueline HUBERT

Le Centre Hospitalier de Voiron

La directrice
Catherine KOSCIELNY

Le Centre Hospitalier Alpes Isère

P/O

La directrice
Véronique BOURRACHOT

Le Centre Hospitalier de Saint
Geoire en Valdaine

La directrice
Catherine KOSCIELNY

Le Centre Hospitalier d'Uriage

La directrice
Sylviane CANDELLA

Le Centre Hospitalier de La Mure

Le directeur délégué
Christian VILLERMET

Le Centre Hospitalier de Saint-Laurent-Du Pont

La directrice
Catherine KOSCIELNY

Le Centre Hospitalier de Tullins

Le directeur
Laurent GRESSE

Le Centre Hospitalier de Rives

P/ Le Directeur
Marc CAMILLIERE

Le directeur-adjoint

O. Nozdet